

International Review of Community Development Revue internationale d'action communautaire



L'aide sociale locale, forme dominée de l'action sociale. Les centres publics d'aide sociale en milieu rural

Local social aid, a dominated form of social action: public social aid centres in rural areas

La ayuda social local, una forma dominada de acción social. Los centros públicos de ayuda social en medio rural

Marc Mormont

Number 7 (47), Spring 1982

Travailler le social

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1035004ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1035004ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (print)

2369-6400 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Mormont, M. (1982). L'aide sociale locale, forme dominée de l'action sociale. Les centres publics d'aide sociale en milieu rural. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (7), 24–29. <https://doi.org/10.7202/1035004ar>

Article abstract

The law regulating public social aid centres is ambitious and filled with hope. But what is the reality?

Trying to situate local rural social aid between the constraints of local power and institutional restrictions, this analysis highlights the differing logic of consumers and promoters. Local social aid finds itself in a weak position in the social welfare field.

The analysis attempts to help the reader (in particular, social workers) to better understand the stakes involved in local social aid, and to situate the inevitable tensions that widen the gap between desired social action and the limits imposed.

L'aide sociale locale, forme dominée de l'action sociale

Les centres publics d'aide sociale en milieu rural

M. Mormont

L'aide sociale locale, telle qu'elle se pratique en Belgique à travers les Centres publics d'aide sociale, se trouve chargée d'ambitions ou d'espoirs : la loi lui confie le soin d'assurer à tous « le droit à l'aide sociale » et certains ont cru y voir la porte ouverte à une action sociale communautaire, en même temps qu'on ressent la tendance de l'État à transférer au niveau local certaines formes d'assistance jugées coûteuses. Le C.P.A.S. se trouvait ainsi promu au premier rang de l'action sociale.

Qu'en est-il en réalité ? L'analyse qui suit repose sur diverses observations (enquêtes, observations directes, études sociales) dans une région rurale. Elle essaye de situer l'aide sociale locale dans le champ des contraintes qui sont à la fois locales (le pouvoir local) et institutionnelles (sa position relative dans le champ de l'aide sociale) et qui conditionnent le type d'action sociale qui est possible et pensable dans le cadre des C.P.A.S.

Si les conclusions peuvent apparaître pessimistes ou démystifiantes, cette analyse devrait permettre, notamment aux travailleurs sociaux, de mieux situer les enjeux de l'aide sociale locale, et de la situer dans les inévitables tensions que provoque le hiatus entre les limites imposées et ce qu'on pourrait espérer de l'action sociale locale.

L'action sociale locale dans l'espace social local

Un axe historique et local

Il faut rappeler qu'en milieu rural, le fonctionnement des C.A.P.¹ (c'est-à-dire avant la réforme et la fusion des communes) était caractérisé par le fait que l'aide apportée à des individus, relativement rare d'ailleurs, constituait — sauf exceptions — une sorte de marquage social extrêmement sévère : c'était le signe et la confirmation d'une déchéance sociale qui faisait que ces aides restaient rares, discrètes et généralement sur initiative des autorités elles-mêmes. Y recourir c'était perdre l'honneur et il fallait déjà l'avoir perdu pour accepter cela.

Il n'y a donc dans la majorité des cas que peu d'expérience et on peut le dire, aucune tradition sociale. C'était le plus souvent la charité qui était pratiquée, via le curé par exemple, ce qui semblait — par l'aura religieuse du geste — moins humiliant que l'aide sociale de la C.A.P.

C'est dire que dans le chef tant des mandataires que des gens eux-mêmes la relation d'aide sociale (c'est-à-dire de prise en charge par une institution) est non seulement peu connue mais plutôt mal considérée. Avec la réforme des C.A.P. en C.P.A.S., avec les fusions

de communes, il est évident que la situation a changé du point de vue de l'offre : le personnel des conseils (C.P.A.S.) est différent, (à l'image des conseils communaux) et généralement les moyens financiers et en personnel sont accrus : il est désormais imaginable pour ces gens de créer des services nouveaux. Certaines transformations sont apparues du côté de la demande : la création de clubs 3 × 20 par exemple dans de nombreux villages a défini un public potentiel.

Traditionnellement, dans la mentalité rurale, régnait aussi un certain égalitarisme en matière d'intervention du pouvoir local : plus qu'ailleurs sans doute, l'autorité communale avait à tenir soigneusement compte des avantages qu'elle distribuait, en ayant soin que chacun ait sa juste part. L'aide sociale, quand étaient distribuées des aides, rompait cet égalitarisme au prix de la déchéance du bénéficiaire. Il s'ensuit qu'aujourd'hui encore, si on admet par exemple des interventions du pouvoir local en matière sociale, il est difficilement admis que celles-ci soient sélectives : un service sera d'autant mieux admis qu'il va à tous et si seulement quelques-uns en bénéficient du fait qu'ils sont les seuls à recourir, ils risquent d'apparaître comme les pauvres, les déchus...

Ces remarques sont moins anecdotiques qu'il n'y paraît car ces attitudes vont conditionner, en se combinant avec d'autres examinées ci-dessous, les perspectives d'action principalement des conseillers des C.P.A.S. Si la tradition des C.A.P. pèse encore lourdement sur les manières de penser, la conjoncture locale s'y lie aussi d'une certaine manière dans la mesure où on peut lui donner une interprétation plus large et moins simple. En effet si le secteur social (de l'aide sociale) public a connu un moindre développement en milieu rural, c'est aussi que dans le chef des groupes dominants (en l'occurrence notamment le parti catholique), l'aide sociale privée a toujours prévalu sur l'aide publique (le caritatif sur l'aide publique ou l'assistance) pour des raisons qui restent à élucider.

Ceci a conduit — dans une région dominée par ces tendances — à un sous-développement de l'aide sociale (relativement aux régions urbaines) et au rejet de toute assistance dans les mains de particuliers et partiellement des associations privées.

La composition sociale même du milieu rural — avec ses villages agricoles, son exode rural ; avec ses petites villes de commerçants, d'hôteliers pour le passé, d'enseignants et de petits fonctionnaires aujourd'hui —

mais surtout avec sa bourgeoisie de professions libérales — constitue une composante importante, dans la mesure où elle implique un certain type de relations entre les groupes sociaux et notamment avec les groupes les plus marginaux et les plus défavorisés.

On peut au moins souligner le fait que l'aide sociale non seulement tendait à demeurer privée (caritative) mais ne donnait généralement pas lieu à l'existence d'associations ou d'organisations formelles : l'aide restait personnelle, limitée à des relations entre individus (le riche donne au pauvre), ce qui a pour corollaire que même dans les groupes dominants, les « problèmes sociaux » n'ont jamais été pensés comme tels ².

Un axe « politique »

Avec la croissance des moyens en jeu, avec les enjeux divers que cela représente (gestion de moyens plus importants, nomination de personnel) au plan local, avec la fusion concomitante des communes qui modifie le jeu politique local ³, le C.P.A.S. a pris un caractère « politique » que n'avaient guère les anciennes C.A.P. (celles-ci ne pouvant conduire qu'à obtenir quelques votes marginaux et peu sûrs).

Cette « politisation » de C.P.A.S. ou mieux cette irruption d'une institution réellement nouvelle dans le contexte rural implique son insertion immédiate dans un jeu politique où ce qui va importer, ce sont les réalisations qui peuvent le mieux, soit concerner une catégorie facilement maîtrisable (les vieux dont on dit qu'ils votent plus en fonction des petits services rendus), soit concerner l'ensemble de la population, et donc constituer des emblèmes politiques, sans que ceci soit sans doute spécifique au milieu rural (toute réalisation publique a ce caractère politico-électoral), ceci va peser lourdement dans la manière dont les C.P.A.S. envisagent les actions possibles.

Un autre aspect inverse du même phénomène peut en effet être décrit comme suit : toute situation particulière et marginale (du chômage au divorce en passant par la bourse d'études) et donc toute aide sociale particulière font nécessairement en milieu rural villageois, l'objet de la connaissance de tous. Étant donné le moralisme ambiant, l'éthique de travail, d'épargne et de respect des normes, qui caractérisent la vie villageoise, toute aide sociale particulière ferait immédiatement l'objet d'une réprobation collective non seulement à l'égard

de l'aide elle-même jugée comme complicité mais à l'égard du bénéficiaire. Que l'on imagine par exemple le cas — rarissime sans doute — d'un jeune drogué qui ferait l'objet d'une intervention locale, ceci déclencherait une réaction collective si vive qu'elle se répercuterait aussi bien sur le bénéficiaire — qui serait mis au ban — que des responsables du C.P.A.S. qui se verraient accusés de complicité avec cette immoralité. Par contre la création d'une maison de retraite : la distribution à tous des mêmes avantages ⁴ constitue un acte politiquement beaucoup plus significatif et, peut-on dire, rentable.

Ceci va avoir des conséquences sur la perspective d'action du C.P.A.S., car celui-ci a d'autant plus de chance de favoriser une initiative que celle-ci peut être considérée comme favorable au plus grand nombre et morale : les personnes âgées comme telles sont le cas typique puisque les aider, c'est aider « les vieux », les récompenser et leur témoigner gratitude ; que cela bénéficie à tous et voilà la réalisation typique du C.P.A.S. rural.

Plus loin même, on pourrait s'apercevoir que cela se combine assez bien avec le principe du « droit de tous à l'aide sociale » (réforme des C.A.P.). Car le C.P.A.S. tend précisément dans cette logique à s'orienter plutôt vers les publics nombreux, vers les grandes clientèles que vers les petits groupes, et donc vers les classes moyennes.

Si ceci est sans aucun doute une tendance générale de l'action sociale des C.P.A.S., cela se marque en milieu rural encore plus du fait de l'interconnaissance généralisée et du moralisme qui pèse en conséquence sur l'aide sociale.

Autrement dit, la situation institutionnelle et politique du C.P.A.S. tend à favoriser dans l'esprit des conseillers des réalisations ou des services sociaux qui peuvent se présenter comme des actions positives et morales et s'adresser à la plus grande part de la population. Ceci tend à déplacer l'offre en matière sociale vers des services ouverts à tous, et donc aux groupes majoritaires et éventuellement aux groupes dominants dans la population locale.

On peut encore ajouter que la création de nouveaux emplois d'assistants sociaux suite à la réforme des C.P.A.S. et aux fusions, tend, dans cette perspective, à les confiner dans le cadre de l'aide individuelle quotidienne et qu'ils sont, en général, relativement peu appe-

lés à intervenir dans les décisions d'orientation à prendre, quand il y en a.

Logiques des usagers et des promoteurs de l'aide sociale locale

Si l'institution d'action sociale se trouve ainsi marquée par le contexte socio-politique local, on peut se demander quelles sont les chances de voir apparaître — du côté des usagers ou des professionnels — de nouvelles logiques d'aide sociale. L'analyse de la perception qu'ont les usagers de cette institution, et des stratégies possibles des promoteurs permet de montrer que l'aide sociale locale est située aussi — comme position faible — dans ce champ de l'aide sociale.

La logique des usagers

En effet, pour la population (et sans qu'on différencie pour le moment celle-ci) l'aide sociale locale telle qu'elle est institutionnalisée dans les C.P.A.S., est perçue relativement aux autres formes d'aide, non seulement parce qu'il s'agit d'un recours possible à comparer avec d'autres (logique du marché), mais surtout parce que chaque forme de prise en charge entretient avec la population, c'est-à-dire avec les groupes sociaux, un rapport déterminé, lié en bonne partie aux conditions historiques de son apparition, et aux rapports sociaux qui en découlent.

Ainsi le régime de pensions apparaît-il aux usagers comme une forme de prise en charge à la fois prioritaire, ancienne, qui correspond à un droit (c'est un dû) et qui trouve son origine dans les luttes sociales et politiques : elle a pour but d'assurer des moyens d'existence à des bénéficiaires qui sont d'ailleurs les pourvoyeurs des fonds nécessaires. Au contraire, les services d'aide-familiale (aide à domicile) qui sont aussi bien connus des usagers sont perçus comme récents, peu prioritaires et comme relevant de l'initiative privée de gens dévoués.

L'opposition entre ces deux exemples — parmi d'autres — permet de suggérer que ce qui structure la perception des « usagers », c'est moins une connaissance objective des formes d'aide sociale que le rapport social dans lequel elles se sont constituées, et dans lequel

elles continuent d'être dispensées. Même on pourrait dire que le degré de « connaissance » varie en fonction de la manière dont les aides sociales sont perçues : les mieux connues sont celles qui sont perçues comme un droit, et dans ce cas, par exemple, il y a toujours surévaluation de la part que les bénéficiaires prennent dans le financement de ces aides. Les moins bien connues sont au contraire celles qui sont perçues comme moins nécessaires, et dans ce cas les modes de financement, de gestion, et les conditions d'attribution des aides sont aussi beaucoup plus mal définies dans l'esprit des gens. On peut interpréter ces différences de perception (ici très schématisées) en supposant que chaque forme d'aide ou de prise en charge est dotée d'un statut symbolique qui paraît déterminé par la manière dont le besoin a été socialement défini, c'est-à-dire à la manière dont il a été défini par certains groupes dans un certain rapport social.

Ainsi on pourrait opposer les formes de prise en charge en distinguant des types de statuts symboliques qui leur correspondent.

- D'une part les formes d'aide sociales qui fonctionnent selon un schéma de redistribution sociale : elles sont perçues comme relevant de l'action publique, financées par les contributions des usagers, donnant à ceux-ci un droit, et trouvant leur origine dans un rapport social de conflit ou de lutte. Il s'agit finalement du modèle de la sécurité sociale.

Ce type de statut symbolique (auquel échappe en partie par exemple l'assurance chômage, qui fonctionne pourtant en fait sur ce modèle) confère à cette forme de prise en charge le statut d'un enjeu social, et politique.

- D'autre part, et à l'autre extrême, on trouverait les formes d'aide sociale qui fonctionnent sur le modèle de l'« aide aux personnes en état de besoin ». Elles sont perçues comme relevant de l'initiative privée, financées par des dons ou de l'aide gratuite ou parfois par l'intervention de l'État ; elles n'apparaissent pas comme un droit, et leur origine est vue dans le dévouement de certains groupes ou personnes.
- Entre ces deux modèles se situeraient les aides qui correspondent à un modèle de compensation nécessaire de divers handicaps (le cas typique est évidemment celui des handicapés physiques mais les aides au logement social obéissent à peu près à ce

modèle par exemple). Ces formes de prise en charge sont censées être assurées surtout par les pouvoirs publics.

Un critère qui correspond à cette typologie, et qui montre sa portée symbolique, est celui du secret : à mesure que l'on passe des formes de prise en charge du type « sécurité sociale » à d'autres du type « aide à des états de besoin », on voit par exemple que le secret (i.e. le fait que l'aide ne soit pas connue d'autres personnes et passe par des relations personnelles) prend une importance croissante. Et cette notion de secret a une double signification : la publicité de l'aide est admise puisque l'aide est un droit et requise parce qu'elle permet un contrôle collectif. Le secret est au contraire requis quand l'aide ou la prise en charge entraîne une certaine « honte », et que le contrôle collectif n'est pas pensable.

Ce critère, entre autres, permet de comprendre pourquoi l'aide sociale locale est nettement perçue par les « usagers » à l'intérieur du second modèle décrit plus haut. En résumant les caractéristiques, on peut affirmer que l'aide sociale locale est perçue comme :

- fournissant des aides facultatives ou souhaitables ;
- étant financée par la commune (vrai seulement en partie) parce qu'elle apparaît directement orientée par un pouvoir local qui est personnalisé (on s'adresse d'ailleurs directement à des mandataires plutôt qu'aux services eux-mêmes) ;
- n'étant pas prioritaire : 1 % seulement des personnes interrogées estimerait utile d'en augmenter les moyens ;
- ne donnant guère prise à une pression sociale, et relevant donc d'un arbitraire ;
- une institution qui a seulement comme rôle d'accorder des aides subsidiaires à des catégories défavorisées (enfance abandonnée, vieillards, handicapés) ;
- une institution à laquelle on ne recourt qu'en ultime recours, parce que cela apparaît « gênant ».

Ce statut symbolique détermine dans une population locale une série d'attitudes à l'égard de l'institution et du travail social local. Attitudes de refus de l'intervention de cette institution dans n'importe quel domaine qui ne relève pas de sa compétence supposée : on évite non seulement d'y avoir recours, mais toute intervention de sa part suscite des réactions de défense. On ne veut pas avoir l'air d'être lié, de dépendre en

quoi que ce soit du Centre public d'aide sociale. Le recours éventuel doit rester secret, et se limiter à des relations personnelles.

Il en résulte surtout que l'apparition de besoins « sociaux » à l'échelle de la collectivité locale (aide aux familles, problèmes de jeunes) ne sont pas perçus comme pouvant relever d'une aide sociale locale, et que les modèles qui prévalent en ces domaines sont surtout ceux de l'initiative privée ou du recours à des institutions extérieures.

Les logiques des promoteurs : l'axe institutionnel

À ces sortes de réticences des usagers s'ajoutent les stratégies particulières des gestionnaires des C.P.A.S. Spécialement en milieu rural où les équipements sociaux sont rares (sauf les homes pour vieux), c'est la position de l'institution locale par rapport aux autres institutions qui vient redoubler les mécanismes précédents. La concurrence entre les institutions diverses pèse lourdement sur le C.P.A.S.

La faible dimension des communes rurales a conduit par exemple le secteur des soins de santé à s'autonomiser fortement de l'espace local : les intercommunales de soins de santé, qui gèrent les hôpitaux, font que la santé échappe à toute intervention du C.P.A.S., même si celui-ci y contribue financièrement. Et le seul lien qui demeure entre les deux institutions est le relais politique puisque ce sont des mandataires locaux (et non des usagers ou des professionnels) qui contrôlent la gestion des intercommunales. Cette monopolisation du problème de la santé au niveau intercommunal et cette gestion « politique » se traduit par une sorte d'interdit (officiel mais surtout officieux ou implicite) qui pèse sur l'action sociale locale.

Ce schéma peut s'appliquer à bien d'autres secteurs, surtout dans la mesure où même le secteur privé n'échappe pas à ce jeu. Dès lors, l'action sociale locale apparaît comme « résiduelle » — on ne fait au niveau local que ce qui n'est pas fait ailleurs — et comme « supplétive » — on supplée aux carences possibles des autres institutions en faisant de l'assistance individuelle, et de l'aide administrative.

Ceci conduit à faire du travail social local ou travail sectorialisé, individualisé et centré sur des catégories de population fortement marginalisée (« cas

sociaux ») : l'action sociale locale n'a plus qu'à jouer comme aide directe et comme intermédiaire entre des individus et des institutions autres qui ont chacun leur public précis et dûment secondé.

Le cas des « jeunes » dans une collectivité locale peut servir à illustrer a contrario cette logique ⁶.

À l'analyse de la situation d'une commune rurale, il est en effet apparu rapidement que l'action sociale locale pouvait se développer selon un autre modèle : il s'agissait de développer un travail de coopération entre le Centre public d'aide sociale et des groupes plus ou moins organisés dans la population, de manière à ce que le C.P.A.S. constitue un appui à des initiatives soit de prise en charge privée, soit à de nouveaux objectifs (par exemple intervenir dans le problème du transport des villages à la ville qui se pose de manière cruciale pour les personnes âgées mais aussi pour d'autres catégories).

Outre qu'il est assez rapidement apparu que toute intervention qui ne correspondait pas ni aux compétences habituelles de l'aide sociale, ni surtout au modèle local d'assistance, la situation des jeunes dans la commune (qui revendiquent des équipements collectifs, des espaces propres...) n'a pu être rencontrée parce qu'elle aurait supposé à la fois un travail social sur les problèmes de la jeunesse et avec les jeunes eux-mêmes (susciter la création de groupes, d'organisation, centrer le travail social sur des problèmes ordinaires comme le sous-emploi, les relations familiales, etc.).

L'analyse détaillée d'une telle expérience — où le travail sur la jeunesse n'a pu déboucher, alors que le même type de perspective pour les vieux mais débouchant sur la création de services matériels supplémentaires a pu réussir — permettrait de démontrer l'efficacité de tous les mécanismes décrits jusqu'ici, et surtout de montrer que les facteurs de transformation du travail social se situent plus à l'extérieur c'est-à-dire dans la capacité des usagers à formuler et à imposer (dans l'espace social local ou autre) une demande, que dans la dynamique du travail social local lui-même.

L'action sociale du C.P.A.S. — l'aide sociale locale donc — se trouve en fait surtout définie négativement : le C.P.A.S. fait ce que les autres institutions ne font pas. Et ce modèle est généralement assez bien intériorisé, tant par les politiques que par les gestionnaires. Ainsi il est courant de voir ces personnes réfléchir à ce qui pourrait être fait dans des termes comme : « voyons ce qui n'est pas fait dans notre commune ».

On procède alors à un inventaire des services sociaux, qui, bien que non locaux, agissent sur le territoire de la commune. L'ambition du C.P.A.S. se définit alors par une sorte de soustraction. Positivement il en résulte souvent deux types principaux d'aide sociale :

— les actions d'aide individuelle que l'on peut différencier en aide sociale traditionnelle (aides matérielles) et les aides administratives (gestion de dossiers, démarches pour les clients, etc.) ;

— une prise en charge de population en voie de marginalisation définitive. Le modèle en est le home de vieux (euphémistiquement : maison de retraite, séniorie...).

Conclusions

Divers indicateurs permettent de confirmer cette position faible du C.P.A.S. dans le champ de l'aide sociale : l'observation des choix professionnels, des travailleurs sociaux, par exemple, montrerait que l'aide sociale locale est souvent « choisie » par les travailleurs sociaux moins favorisés, que ce secteur est assez féminisé, etc.

Pour interpréter cette position faible du C.P.A.S., et le modèle implicite d'action sociale qui lui est imposé (travail social individuel, intermédiaire social, etc.), il est nécessaire, nous semble-t-il, de les situer dans l'ensemble du champ de l'action sociale.

Si on admet que l'objet de l'action sociale, c'est bien la prise en charge de certaines catégories de population (définies par une carence quelconque) et que ce qui fait la position d'un groupe d'agents ou d'une institution dans le champ, c'est leur capacité à se constituer un « secteur » de l'action sociale et à l'imposer comme légitime, on est conduit à considérer l'aide sociale locale comme une forme dominée d'action sociale, dans la mesure où ses agents, (travailleurs sociaux et institutions) se trouvent réduits à n'exécuter que des tâches subalternes et parcellisées et/ou à ne s'occuper que de catégories fort marginalisées (vieux).

En même temps cette position dominée a pour effet de rendre impensable toute forme d'action sociale qui se donnerait comme objectif de faire apparaître, au niveau local mais aussi plus globalement, de nouveaux enjeux, en aidant des groupes divers à formuler de nouvelles demandes, à créer de nouvelles formes d'action ou de prise en charge, ou simplement à assurer au niveau

local la coordination des formes diverses d'aide sociale. Ce qui pourrait être l'ambition principale d'une action sociale locale, à savoir aider à formuler et à faire connaître ces demandes liées à des groupes réels, et donc à établir de nouveaux rapports avec les « usagers », apparaît finalement presque comme l'inverse de ce qu'est aujourd'hui l'action sociale des C.P.A.S.

En montrant ainsi les contraintes qui pèsent sur l'action sociale locale, on risque sans doute de démobiliiser tous ceux qui avaient cru y voir une alternative sociale réelle, mais cette analyse, en décrivant la logique de cette domination, peut aussi permettre de rendre pensables d'autres possibles.

Marc Mormont

*Fondation universitaire luxembourgeoise
Arlon*

Notes :

¹ La transformation des C.A.P. (Commissions d'assistance publique) en C.P.A.S. (Centre public d'aide sociale) a consisté à transformer ce qui était une institution locale d'assistance aux indigents en une institution dont le principe affirmé est « le droit de tous à l'aide sociale ». Cela a notamment conduit à créer en milieu rural des postes de travailleurs sociaux, en en donnant les moyens aux institutions. Cela permet en fait au C.P.A.S. de procéder théoriquement à la mise en place de quelque forme que ce soit d'aide sociale.

² Ainsi, il n'y a jamais eu, à ma connaissance, de formulation du problème des « paysans pauvres » comme il y avait au XIX^e siècle une problématique des « ouvriers » et des oeuvres sociales associées à cette représentation.

³ Une des conséquences de la fusion des communes est que l'accès au pouvoir politique local qui reposait auparavant surtout sur les relations personnelles tend à supposer aujourd'hui beaucoup plus l'occupation d'un poste institutionnel (dirigeant d'une association, fonctionnaire local ou provincial ou autre...). Le C.P.A.S. est devenu une institution qui représente désormais un enjeu électoral dans le jeu politique.

⁴ Cas limite, celui d'un C.P.A.S. rural, dont les conseillers avaient imaginé de simplement diviser par autant de vieux de plus de 65 ans, le montant des subsides reçus et de les leur redistribuer soit en espèces soit sous formes de cadeaux...

⁵ Une enquête a été menée auprès de 400 ménages dans trois communes représentatives de la région considérée (échantillon raisonné). Elle consistait à proposer aux personnes interrogées une série de propositions diverses par rapport auxquelles classer différentes formes d'aide sociale.

⁶ L'étude de ces possibilités « alternatives » ne peut reposer que sur l'observation d'expériences et de tentatives concrètes. Il s'agit ici brièvement d'un travail d'analyse et de réflexion mené avec des travailleurs sociaux dans une commune rurale, comprenant un bourg et une série de villages.